

Sherbrooke, le 28 novembre 2018

**Objet : Demande d'accès aux documents– 16, rue David-Swan à East-Angus**

Madame,

En réponse à votre demande d'accès reçue le 14 novembre dernier concernant l'objet précité, vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Il s'agit de :

1. Avis non-conformité, MELCC, 2012-11-07, 2 p;
2. Rapport d'inspection, MELCC, 2012-09-13, 13 p;
3. Lettre, ville East-Angus, 2012-07-26, 2 p;
4. Note au dossier, MELCC, 2012-07-19, 1 p;
5. Rapport d'inspection, MELCC, 2000-01-28, 7 p;
6. Lettre, MELCC, 1999-03-22, 2 p;
7. Rapport d'inspection, MELCC, 1999-03-15, 13 p;

Vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués selon les articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités par la loi.

Veillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Originale signée par

MP/

Michèle Pinard  
Répondante régionale

p. j.

Sherbrooke, le 7 novembre 2012

**AVIS DE NON-CONFORMITÉ**

**Limocar Estrie inc.**

**16, rue David Swan**

**East-Angus (Québec) J0B 1R0**

**Limocar Estrie inc.**

**720, rue Trotter**

**Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8T2**

**N/Réf. : 7610-05-01-0150500  
400966102**

**Objet : Décapage au jet abrasif causant des poussières dans  
l'environnement. Lot 4 181 298 du cadastre du Québec**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 13 septembre 2012 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Présence dans l'environnement de particules résultantes du nettoyage, du décapage par des jets abrasifs secs.  
Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 13
- Présence d'une tache d'huiles usées au sol.  
Règlement sur les matières dangereuses, article 8

Veillez prendre note que toute activité de sablage aux jets abrasifs doivent être faits dans un enclos fermé.

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

...2

Une inspection sera effectuée ultérieurement pour vérifier si les correctifs ont été effectués. De plus, une vérification de la gestion des matières dangereuses résiduelles réalisée par la même occasion.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Marie-Eve Lahaie au 819 820-3882, poste 249.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.



M-EL/RS/md

Richard Smith, chef d'équipe  
Secteurs industriel et hydrique



Le 22 mars 1999

Étudié par: J. P. P.

Recommandé par: J. P. P.

Date: 99-03-22

Monsieur Denis Beaulieu  
Autobus la Sapinière  
16, rue David Swan  
East Angus (Québec) J0B 1R0

Objet: Corrections à apporter suite à l'inspection concernant les matières dangereuses résiduelles du 15 mars 1999.  
N/Réf. : 7610-05-01-0150500

114 1788 936

Monsieur,

Suite à notre rencontre du 15 mars 1999, je vous envoie la liste des modifications qui doivent être effectuées avant le 1<sup>er</sup> mai 1999.

- Le registre trimestriel des matières dangereuses entreposées devra être tenu, situé sur les lieux de l'entreposage et conservé pendant au moins deux (2) ans (articles 104 à 108 du R.M.D.);
- Le registre pour l'inspection des équipements d'entreposage devra être tenu et mis à jour à chaque trimestre de l'année (article 39 du R.M.D.);
- La matière dangereuse contenue dans les réservoirs de surface (huile usée) devra être identifiée et ce à proximité de l'emplacement du réservoir (article 46 du R.M.D.);
- Le drain situé à proximité des réservoirs d'huiles usées devra être obturé hermétiquement pour empêcher l'évacuation des matières (article 35 du R.M.D.);

CIDREQ:	_____
SAGIR	_____
Demande:	_____
Intervenant:	<u>Y0500402</u>
Intervention:	<u>056800670</u>
Lieu d'intervention:	<u>X0500133</u>

...2

2...

- Le muret de ciment servant de bassin de rétention devra être restauré de manière à empêcher le passage d'un déversement potentiel (article 34 du R.M.D.).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Service de la gestion  
environnementale,

JDB/hnl

  
Jean-Denis Boivin  
Secteur industriel



**East Angus**

Ma ville, ma vie

200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) JOB 1R0

---

**Service d'urbanisme**

East Angus, le 26 juillet 2012

Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs  
Monsieur Richard Smith  
Chef d'équipe – secteur hydrique  
770, rue Goretti  
Sherbrooke (Québec)  
J1E 3H4

**OBJET: Inspection au 16, rue David Swan, East Angus**

Monsieur,

Suite à votre demande, le 18 juillet 2012, je me suis rendu au 16, rue David Swan, dont l'entreprise *Transdev* occupe une partie des locaux. Sur place, à l'arrière du bâtiment, j'ai pu constater qu'un employé de l'entreprise effectuait du travail auprès d'un autobus. Comme le démontre la photo ci-jointe, l'employé effectue l'ouvrage à l'extérieur du bâtiment, plus précisément entre le bâtiment et l'autobus. Également, j'ai pu constater la présence de petites quantités de particules de poussières dans l'air.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

**Jean Dion**  
Inspecteur en bâtiment et en environnement  
Ville de East Angus

---





**ECLAIRERS**  
EMERGENCY DOOR

PORTE DE SECOURS

ARRETEZ  
AUX SIGNALS  
CLIGNOTANTS

611

611

*See via  
inspector on  
treatment of  
environment*



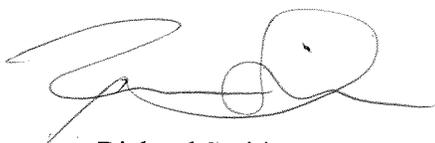
**NOTE AU DOSSIER**

DATE : 19 juillet 2012  
TÉLÉPHONE : 819-832-4812  
INTERLOCUTEUR : Sonia Poulin, gérante  
ORGANISME : Autobus Transdev  
N / RÉF : 7610-05-01-0000000  
OBJET : Dossier Transdev, 16 rue David-Swan

---

Mme Poulin m'a contacté après avoir reçu la visite de l'inspecteur municipal, M. Jean Dion. J'ai informé Mme Poulin que le décapage par jet abrasif devait se faire dans des abris prévus à cette fin pour prévenir l'émission de contaminant dans l'atmosphère. De plus, en vertu du RAA, ces activités doivent faire en sorte de limiter à 2 m maximum de la source, l'émission de poussière.

Mme Poulin me mentionne qu'elle va prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation.



Richard Smith

RS/

**SECTION A**

**RAPPORT D'INSPECTION  
MATIÈRES DANGEREUSES**

- programmé
- de contrôle
- plainte

N/Référence : 7610-05-01-0150500

No CIDREQ : \_\_\_\_\_

Date de l'inspection : 99-03-15

Nom de l'inspecteur : Jean-Pierre Boivin

Heure : 14h00

**IDENTIFICATION**

Lieu inspecté  
(nom, adresse, lot, cadastre)  
Autobus LA SAPINIÈRE  
16 Rue David SWAN  
EAST ANGELES  
JOB 1RO

Raison sociale et adresse postale  
(si différente)  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Type d'activité**

Centre d'entreposage  
Centre de traitement  
Utilisateur à des fins énergétiques  
Lieu d'élimination  
Réutilisateur  
Producteur

- B
- B
- B
- B
- C
- D

Section

**Type d'entreposage**

a) Intérieur :

- en contenants
- en vrac sur une aire aménagée ou dans un conteneur
- en réservoir de surface
- en citerne

Nb            Section           

b) Extérieur :

- en contenants
- en vrac dans un conteneur
- en réservoir de surface
- en citerne
- en réservoir souterrain
- en tas sur une aire réservée

- B
- F
- G
- H

Nb            Section           

PERSONNE(S)  
RENCONTRÉE(S):

NOM/FONCTION

53-54  
[Redacted]

TÉLÉPHONE  
(8A) 832-4862

PLAIGNANT/PLAIGNANTE : Rencontré(e) oui ( ) non ( )  
NOM/ADRESSE :

CHIEF MECANICIEN

Téléphone : \_\_\_\_\_

**PIÈCES ANNEXÉES :**

Photo(s)  
Nb ( )

Croquis  
Nb ( )

Carte(s)  
( )

Plan(s)  
( )

n° \_\_\_\_\_

Échantillon(s) Nb

( )  
Eau

( )  
Air

( )  
Sol

( )  
M.D.

Autre(s) ( )  
Précisez :

1°

2°

Lieu de prélèvement  
et nature :

**BUT :**

Inspection systématique d'une entreprise  
visant à produire un registre  
trimestriel

## SECTION D

## PRODUCTEUR

- Type d'entreprise

Transport terrestre de personnes

- C.A. émis : OUI ( ) NON (  ) N/A ( ) L.22  
 . date :

- L'entreprise rencontre-elle les conditions d'application de l'article 104

: OUI (  ) NON ( )

. si OUI :

a) secteur d'activité (annexe 3)

: Transport (4574)

b) M.D. entreposées (annexe 4)

: Huiles usées  
Solvants usés

c) registre :

. tenu : OUI ( ) NON (  ) **L.70.6**  
 . conforme : OUI ( ) NON ( ) N/A (  ) R.106  
 . à jour : OUI ( ) NON ( ) N/A (  ) R.107  
 . délai de conservation respecté (2 ans) : OUI ( ) NON ( ) N/A (  ) R.108

- L'entreprise rencontre-elle les conditions d'application de l'article 109

: OUI ( ) NON (  )

. si OUI :

a) secteur d'activité (annexe 8)

b) bilan annuel de gestion :

. préparé : OUI ( ) NON ( ) L.70.7  
 . conforme : OUI ( ) NON ( ) R.110  
 . transmis : OUI ( ) NON (  ) R.111

- Cessation des activités ou démantèlement de tout bâtiment ayant contenu des M.D.

. si OUI :

a) préavis de 30 jours au ministre : OUI ( ) NON ( ) R.13  
 b) décontamination ou démantèlement conforme : OUI ( ) NON ( ) R.13

- Déversement accidentel : OUI ( ) NON (  )
- . si OUI :
- a) cessation du déversement : OUI ( ) NON ( ) R.9
- b) avis au ministre : OUI ( ) NON ( ) R.9
- c) décontamination : OUI ( ) NON ( ) R.9
- M.D. entreposés pour une période de plus de 12 mois et pour laquelle un registre est tenu : OUI ( ) NON (  ) L.70.8, R.112

. si OUI :

- a) demande de prolongation d'entreposage
- . présentée : OUI ( ) NON ( ) N/A ( ) L.70.8
  - . autorisation émise : OUI ( ) NON ( ) N/A ( ) L.70.8
- b) gestion des M.D. conforme au plan de gestion : OUI ( ) NON ( ) N/A ( ) L.123.1

**N.B. À l'égard des matières et objets contenant des BPC ou contaminés par des BPC dont la concentration est supérieure à 10 000 mg/kg la demande de prolongation d'entreposage ne s'applique qu'à compter du \_\_\_\_\_ (soit 3 ans après l'adoption du règlement).**

- Mélanges ou dilutions conforme : OUI ( ) NON ( ) N/A (  ) R.10
- Présence d'un transformateur inutilisable : OUI ( ) NON (  )
- . si OUI, drainé : OUI ( ) NON ( ) R.16
- Expédition d'une M.D. dans un lieu autorisé : OUI (  ) NON ( ) N/A ( ) R.11
- . si OUI :
- a) contrat conforme entre l'expéditeur et le destinataire et délai de conservation respecté (2 ans) : OUI ( ) NON ( ) N/A ( ) R.11
- b) M.D. confiées à un transporteur autorisé et délai de conservation du document d'expédition respecté (2 ans) : OUI ( ) NON ( ) N/A ( ) R.12-21
- Présence de matières et objets contenant des BPC ou contaminés par des BPC : OUI ( ) NON (  )
- . si OUI, regroupés et entreposés à l'écart des autres M.D. ou placés dans un conteneur : OUI ( ) NON ( ) N/A ( ) R.42

**N.B. Cet article ne s'applique pas s'il s'agit d'une exclusion prévue aux paragraphes 2° et 5° de l'article 31.**

**COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL Y A ENTREPOSAGE DE BPC ET S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE  
EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.**

1. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C. : OUI ( ) NON ( )

Si oui :

- Entreposage intérieur

· Bâtiment protégé par un système :

- a) de détection d'intrusion : OUI ( ) NON ( ) R.88  
 b) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie : OUI ( ) NON ( ) R.88-91  
 c) d'extinction automatique d'incendie : OUI ( ) NON ( ) R.88

- Entreposage extérieur

- Lieu d'entreposage protégé par un système de détection d'intrusion : OUI ( ) NON ( ) R.88

2. ENTREPOSAGE DE 20 000 KG OU MOINS DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C. : OUI ( ) NON ( )

Si oui :

- Entreposage intérieur

· Bâtiment protégé par :

- a) un système de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie : OUI ( ) NON ( ) R.88-91  
 b) extincteurs portatifs appropriés : OUI ( ) NON ( ) R.88

3. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE MATIÈRES ET OBJETS CONTENANT DES BPC OU CONTAMINÉS PAR DES BPC : OUI ( ) NON ( )

Si oui :

- Bâtiment équipé d'un dispositif mécanique de ventilation : OUI ( ) NON ( ) N/A ( )  
 · si OUI :  
 · muni d'un système d'urgence permettant, dès qu'il y a présence de chaleur ou de fumée, d'arrêter la ventilation et de fermer les registres d'admission et d'évacuation d'air : OUI ( ) NON ( ) R.87

- Entretien annuel des systèmes de détection d'incendie et/ou d'intrusion effectué : OUI ( ) NON ( ) R.90

· si OUI :

- certificat d'installation et d'entretien conservés : OUI ( ) NON ( ) R.90

- Lieu d'entreposage sous surveillance : OUI ( ) NON ( )

· si NON :

- Équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme : OUI ( ) NON ( ) R.89



## SECTION G

ENTREPOSAGE INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR  
EN RÉSERVOIR DE SURFACE

- Identification de l'aire d'entreposage :

Deux réservoirs hors-terre  
dans un bassin de rétention

- S'agit-il d'entreposage :

. intérieur :  ( ) :

OU

. extérieur : ( ) :

- Bâtiment construit pour protéger ce qui est entreposé de toute altération que peuvent causer l'eau, la neige, le gel ou la chaleur :

OUI (  ) NON ( ) N/A ( ) R.33

- Bâtiment muni d'un plancher étanche non susceptible d'être attaqué par la M.D. entreposée et pouvant supporter cette M.D. :

OUI (  ) NON ( ) N/A ( ) R.33

- Bâtiment aménagé pour contenir toutes fuites ou déversements :

OUI (  ) NON ( ) N/A ( ) R.33

- Présence de drain dans un endroit où sont entreposées des M.D. :

OUI (  ) NON ( )

. si OUI :

a) drain obturé hermétiquement en tout temps : OUI ( ) NON (  ) N/A ( )

OU

b) drain relié à un réseau assurant l'évacuation des M.D. dans un système de récupération de capacité suffisante :

OUI ( ) NON ( ) N/A ( ) R.35

NOTES :

- Réservoirs fermés, étanches, solides, en bon état et fabriqués d'un matériau ne pouvant être modifié par la M.D. entreposée :

OUI (  ) NON ( )

R.45

- Eau accumulée dans l'aire d'entreposage : OUI ( ) NON ( ) N/A ( ) R.38  
recueillie et évacuée conformément à la loi
- Réservoirs munis d'une étiquette visible indiquant la M.D. entreeposée : OUI ( ) NON ( ) R.46
- Aire d'entreposage des M.D. accessible en tout temps aux équipes d'urgence : OUI ( ) NON ( ) R.36

## NOTES :

- Vérification trimestrielle des équipements d'entreposage effectuée : OUI ( ) NON ( ) R.39
- Registre d'inspection tenu . si OUI : OUI ( ) NON ( ) N/A ( ) R.39
- a) conforme et à jour : OUI ( ) NON ( ) R.39
- b) délai de conservation respecté (2 ans) : OUI ( ) NON ( ) R.39

**COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE  
À L'ARTICLE 32 DU R.M.D**

- Réservoir en surface et tuyauterie en surface protégés contre la corrosion : OUI ( ) NON ( ) R.54
- Réservoir muni d'un mécanisme de sécurité empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage ou de vidange : OUI ( ) NON ( ) N/A ( ) R.53
- Présence de tuyauterie souterraine . si OUI : OUI ( ) NON ( ) R.58
- a) à double paroi et pourvu d'un système de détection automatique de fuite : OUI ( ) NON ( ) R.59
- b) indice de fuite : OUI ( ) NON ( ) R.61
- Date de test d'étanchéité : \_\_\_\_\_
- Tuyauterie souterraine en acier protégée contre la corrosion : OUI ( ) NON ( ) N/A ( ) R.65
- . si NON : \_\_\_\_\_
- a) fuite détectée : OUI ( ) NON ( ) R.61
- Date de remplacement prévue : \_\_\_\_\_
- . si OUI : \_\_\_\_\_
- a) système de protection contre la corrosion conforme : OUI ( ) NON ( ) R.62
- b) vérification de fonctionnement dudit système : OUI ( ) NON ( ) R.62
- c) vérification conforme : OUI ( ) NON ( ) R.62
- d) attestation de fonctionnement conservée et conforme : OUI ( ) NON ( ) R.62

- Réservoir de capacité supérieure à 2000 kg : OUI ( ) NO (  )  
 I ( ) N ( )
- . si OUI :
- a) réservoir à double paroi pourvu d'un système de détection automatique des fuites : OUI ( ) NON ( ) N/A ( )  
 OU
- b) réservoir avec bassin étanche intégré et conforme : OUI ( ) NON ( ) N/A ( )  
 OU
- c) réservoir placé dans un bassin étanche et conforme : OUI ( ) NON ( ) N/A ( ) R.56
- Présence de plusieurs réservoirs dans un même bassin : OUI (  ) NON ( ) R.56
- . si OUI, matières compatibles : OUI (  ) NON ( ) R.56
- Entreposage de matières explosives, combustantes ou de liquides inflammables : OUI (  ) NON ( ) R.56
- . si OUI, interdiction d'utilisation des réservoirs de matières plastiques ou de fibre de verre respectée : OUI (  ) NON ( ) R.51 et 52
- Réservoirs protégés par des butoirs : OUI (  ) NON ( ) N/A ( ) R.55
- Réservoir de capacité supérieure à 20 000 litres muni d'un dispositif automatique de prise d'inventaire en continu et d'un dispositif de prévention de déversement : OUI ( ) NON ( ) N/A ( ) R.57 et 148

**COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE  
 AUX ARTICLES 32 ET 181 DU R.M.D.**

- Entreposage de M.D. liquides : OUI (  ) NON ( ) R.83
- . si OUI, présence de substance absorbante à proximité du lieu d'entreposage : OUI (  ) NON ( ) R.83
- Lieu d'entreposage aménagé de manière à empêcher toute intrusion : OUI (  ) NON ( ) R.82
- Entreposage d'une M.D. susceptible d'émettre un gaz inflammable : OUI ( ) NON ( ) R.84
- . si OUI, bâtiment muni d'un appareil de détection automatique d'un tel gaz ou alarme automatique lors de l'arrêt du système de ventilation : OUI ( ) NON ( ) R.84



## SECTION M

## CONCLUSION

- Inspection programmée : (✓)

- Inspection de contrôle : ( )

. Date de l'avis d'infraction : \_\_\_\_\_

- Plainte : ( )

## LISTE DES INFRACTIONS RELEVÉES ET CORRIGÉES

N°	INFRACTION	AIRE D'ENTREPOSAGE	N° ART.	INFRAC. CORRIGÉE ( )	INFRAC. EN SUSPENS
1	Reprise des m.d.p non Tenue -		L70.6		
2.	Registre de l'inspection des lieux d'entreposage		R-39		
3.	Réservoirs non-identifiés		R-46		
4.	Drain à proximité des Réservoirs.		R-35		
5.	Bassin de Rétention (muret de ciment) est NON ETANCHE (CUR BRISÉ)				

- Avis d'infraction requis

: OUI ( ) NON ( )

Autobus LA SAPINIÈRE

NOM DE L'ENTREPRISE

DATE

RECOMMANDATIONS

Une lettre a été envoyée.

Suivi Mai 1999.

VÉRIFICATION

-- INSPECTÉ PAR

JEAN-DAVIS BOLLIN

(chargé du dossier)

*J. Davis Bollin*

(signature)

99-03-15

(date)

(coéquipier)

(signature)

(date)

- VÉRIFIÉ PAR

*J. R. Leblanc*

99-03-22

(fonction)

(signature)

(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

*OK*

Artois LA SADIÈRE

NOM DE L'ENTREPRISE

99-03-19

DATE



SECTION A

**RAPPORT D'INSPECTION  
MATIÈRES DANGEREUSES**

programmé  
 de contrôle  
 plainte

N/Référence : 7610-06-01-0150500  
 No CIDREQ : \_\_\_\_\_  
 Date de l'inspection : Mardi, le 18 janv. 2000 Heure 15:30  
 Nom de l'inspecteur : Karim Paget

**IDENTIFICATION**

- Lieu inspecté  
 (nom, adresse, lot, cadastre)  
AUTOBUS LA SAPINIÈRE  
16, rue DAVID SWAN  
SASI ANGUS  
JOB 4RO

Raison sociale et adresse postale  
 (si différente)  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

- Type d'activité Section

- Centre d'entreposage ( ) B
- Centre de traitement ( ) B
- Utilisateur à des fins énergétiques ( ) B
- Lieu d'élimination ( ) B
- Réutilisateur ( ) C
- Producteur (  ) D

- Type d'entreposage Section

- a) Intérieur :
- en contenants ( ) E
  - en vrac sur une aire aménagée ou dans un conteneur ( ) F
  - en réservoir de surface (  ) G
  - en citerne ( ) H

b) Extérieur :

- en contenants ( ) I
- en vrac dans un conteneur ( ) J
- en réservoir de surface ( ) G
- en citerne ( ) H
- en réservoir souterrain ( ) K
- en tas sur une aire réservée ( ) L

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S):

53-54

TÉLÉPHONE 852-4862

(Chef mécanicien)

PLAIGNANT/PLAIGNANTE : Rencontré(e) oui ( ) non ( )

NOM/ADRESSE : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

# information : 050502849

A-2

**PIÈCES  
ANNEXÉES :**

Photo(s) Nb ( )	Croquis Nb ( )	Carte(s) ( )	Plan(s) ( )
Échantillon(s) Nb ( )		n° _____	n° _____
Eau	( )	( )	( )
	Air	Sol	M.D.

Autre(s) (  )

Précisez :

1° 23-24

2° PHOTOS DES RÉSERVOIRS

Lieu de prélèvement  
et nature :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**BUT :**

UN SUIT D'UNE ENTREPRISE AYANT À  
PRODUIRE UN RÉGISTRE TRIMESTRIEL SUITE  
AUX CORRECTIONS À APPORTER DE L'INSPECTION  
DU 15 MAI 1999.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## SECTION M

## CONCLUSION

- Inspection programmée : (  )  
 - Inspection de contrôle : ( )  
 . Date de l'avis d'infraction : \_\_\_\_\_  
 - Plainte : ( )

## LISTE DES INFRACTIONS RELEVÉES ET CORRIGÉES

N°	INFRACTION	AIRE D'ENTREPOSAGE	N° ART.	INFRAC. CORRIGÉE ( )	INFRAC. EN SUSPENS
1	REGISTRE DES M.D.R. NON-TENU		2706	<input checked="" type="checkbox"/>	
2	REGISTRE DE L'INSPECTION DES LIEUX D'ENTREPOSAGE		39	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	RÉSERVOIR NON-IDENTIFIÉS		46	<input checked="" type="checkbox"/>	
4	DRAIN À PROXIMITÉ DES RÉSERVOIR		35	<input checked="" type="checkbox"/>	
5	BASSIN DE RÉTENTION (MURET DE CIMENT) NON ÉTANCHE		33	<input checked="" type="checkbox"/>	

- Avis d'infraction requis : OUI ( ) NON ( )

ALGER LA SAPINIÈRE  
 NOM DE L'ENTREPRISE

18 janv. 2008  
 DATE

L'ENTREPRISE POSSÈDE DEUX (2) RÉSERVOIRS DE 250 GALLONS CHAQUE.

UN MURET DE 10 CM DE HAUT, DE 150 CM X 200 CM N'EST PAS ASSEZ GRAND POUR CONTENIR 110% D'UN DES RÉSERVOIR.

PAR CONTRE, CE RÈGLEMENT NE S'APPLIQUE PAS AUX RÉSERVOIRS QUI NE DEVRAIENT PAS CONTENIR PLUS DE 2000 KG DE MATIÈRES. ÉTAIT DONC QUE CHAQUE RÉSERVOIR PEUT CONTENIR PLUS DE 2000 KG DE MATIÈRES. J'ESTIME QUE LE MURET EST ADÉQUAT. À POUVOIR CONTENIR LES FLÛTES OU DÉVERSEMENTS.

PAR CONTRE, LORS DE MA VISITE, DES OBJETS (COMME DES RADIATEURS) ÉTAIENT ENTREPOSÉS À L'INTÉRIEUR DU BASSIN DE RÉTENTION.

AUTOBUS LA SAPINIÈRE

NOM DE L'ENTREPRISE

18 janv. 2000

DATE

RECOMMANDATIONS

AUCUN SAUVI REQUIS CAR  
 TOUTES LES CORRECTIONS ONT ÉTÉ  
 APPORTÉES

VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR

KARINE PAQUET  
(chargé du dossier)

Karine Paquet  
(signature)

(coéquipier)

17 Janv 2000  
(date)

- VÉRIFIÉ PAR

(signature)

Michel Lemaire  
(signature)

(date)

17 Janv 2000  
(fonction)

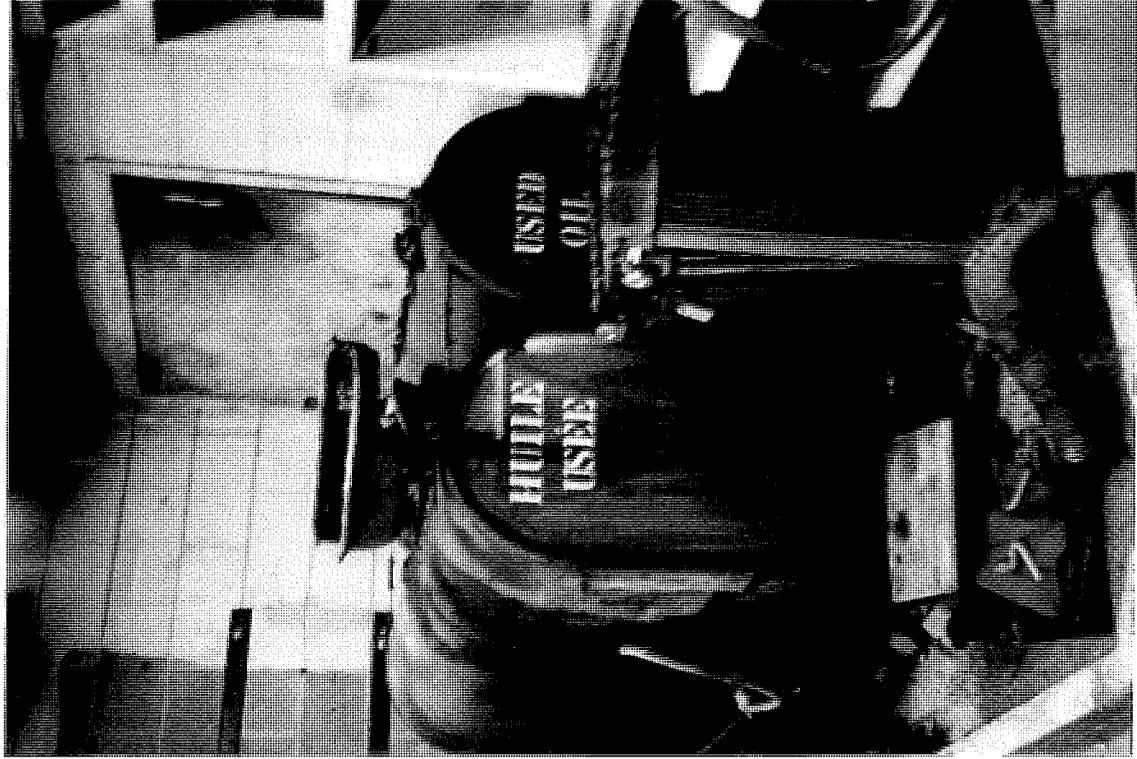
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

AUGUSTE LA SAPIÈRE  
NOM DE L'ENTREPRISE

18 Janv 2000  
DATE

23-24



LE BASSIN DE RÉTENTION  
EST REMPLI DE PIÈCES  
AUTOMOBILE USAGÉES.



**1. Identification**

Date de l'inspection : 2012-09-13      Heure d'arrivée : 11 h 33      Heure de départ : 11 h 50  
Inspecteur : Marie-Eve Lahaie      Accompagné de :

N° intervention : 300754688      Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-05-01-0150500      N° du rapport d'inspection : 400966014  
N° demande : 200347232      Type de demande : Plainte à car. environnemental  
**But de l'inspection :** Vérifier le bien fondée d'une plainte à l'effet qu'il y a des activités de sablages aux jets de sable à l'extérieur occasionnant de l'émission de poussières.

**Lieu inspecté**  
Nom du lieu : Autobus la Sapinière  
Nom usuel du lieu : Autobus La Sapinière (groupe Limocar)  
N° du lieu : X0500133      Type de lieu : commerce  
**Localisation du lieu inspecté :**  
Adresse du lieu : 16, rue David Swan  
East-Angus (Québec) JOB 1R0  
**Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :** 45.646666666700;-71.649722222200

Intervenant du lieu	Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Limocar Estrie inc.			16, rue David Swan East-Angus (Québec) JOB 1R0	Y0500402

**Conditions météo**  
Soleil, 23 degré C

Personnes rencontrées	Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

**Mode d'identification**  
But expliqué :  oui       non       s. o.  
Mode d'identification :  verbale       preuve de statut  
But expliqué à l'identification faite auprès de :

**Plainte**  
Plaignant rencontré :  oui       non       s. o.

**Photos numériques**  
**Nombre de photos prises sur le terrain : 7**      **Nombre de photos annexées au rapport : 7**  
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Marie-Eve Lahaie avec un appareil photo de type Nikon CoolPix L22 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.  
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-05\lahma03\7610-05-01-0150500\2012-09-13  
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf qu'elles ont été rapetissées pour permettre leurs enregistrement dans SAGO.

**Autres pièces annexées au rapport**

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Vue générale du site
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> s. o.	
Demandes d'analyses jointes au rapport : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> s. o.	

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Le 7 août dernier, je suis allée pour faire l'inspection. Comme j'avais une adresse incomplète, je n'ai pas trouvé l'entreprise. J'y suis donc retourné le 13 septembre 2012.

## 3. Description de l'inspection

À 11h33, j'arrive au 16 rue David Swan à East Angus. Je stationne le véhicule identifié du MDDEP dans le stationnement. J'entre dans le portique de l'immeuble, il n'y a personne. Je cogne aux portes, il n'y a personne. Je fais le tour de l'immeuble et je constate rapidement la présence de résidus de sablage sur le sol près d'une porte de garage (photos 1 et 2). Il y a deux emplacements, l'un mesurant environ 12 mètres par 15 mètres (photo 3) et l'autre mesurant environ 6 mètres par 4 mètres. Une coulisse est visible au sol (photo 4).

Les morceaux de silice sont grossiers et transparents et les morceaux plus fins sont jaunâtres (photo 5). Il n'y a pas d'abri pour ce type d'activité à l'extérieur. Je poursuis le tour du site et je constate la présence d'un réservoir de Diesel de 22700L (photo 6) et la présence d'une tâche d'huile d'environ 36 cm par 36 cm dans le stationnement (odeur et texture caractéristique, photo 7).

Je quitte les lieux à 11h50.

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

## 5. Conclusion

Les résidus de sablage laissés au sol laissent croire qu'il y a eu des activités de sablage aux jets de silice à l'extérieur, (art. 13 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère). Une tâche d'huile est présente au sol (art.8 du Règlement sur les matières dangereuses).

Conformément à la directive sur les manquements, j'évalue que les conséquences sont mineures puisqu'il n'y a pas de risque pour la santé et que l'impact environnemental est réversible.

## 6. Recommandations

Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité. De plus, je recommande un suivi auprès de l'entreprise et une inspection pour la gestion des matières dangereuses résiduelles.

Signature :

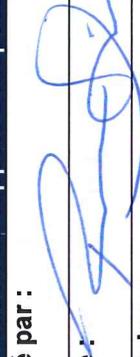
Marie-Eve Saboo

Date de rédaction :

2012-09-17

## 7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par :



Fonction :

Signature :



Date :

2012-9-18

Commentaires :

Dassard.

**Annexe - Photos**

Photo no : 1

Fichier :

Description :  
Vue de l'emplacement des résidus de  
sablages.



Photo no : 2

Fichier :

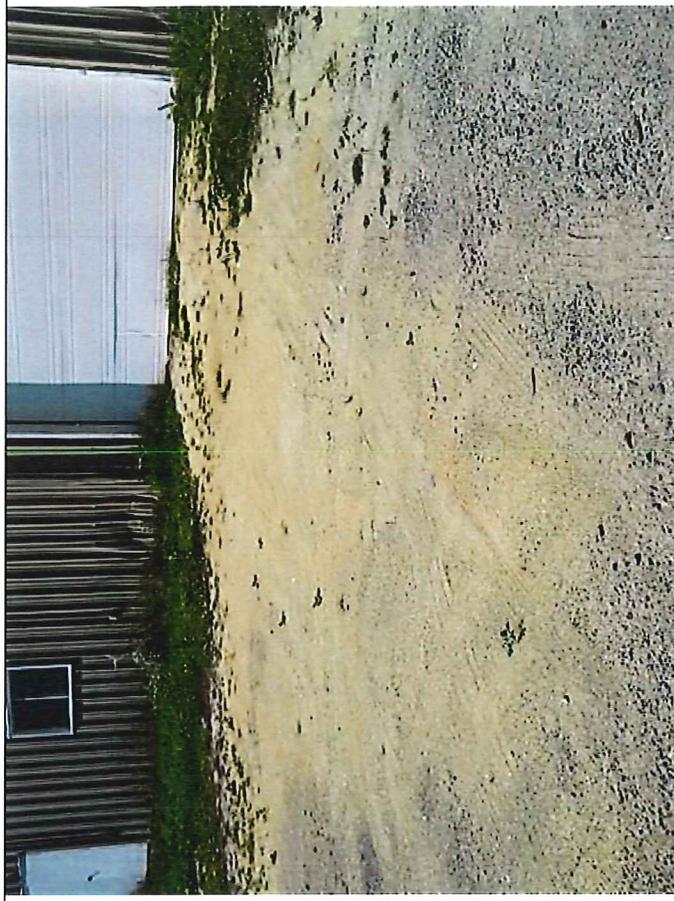
Description :  
Vue dans l'autre sens de  
l'emplacement des résidus de  
sablages.



Photo no : 3

Fichier :

Description :  
Vue du plus grand espace où les  
résidus de sablage sont visibles au sol.



*M-J  
2012-09-13*

**Annexe - Photos**

Photo no : 4

Fichier :

Description :  
Vue de l'écoulement en surface de ces résidus.



Photo no : 5

Fichier :

Description :  
Vue des résidus de près.

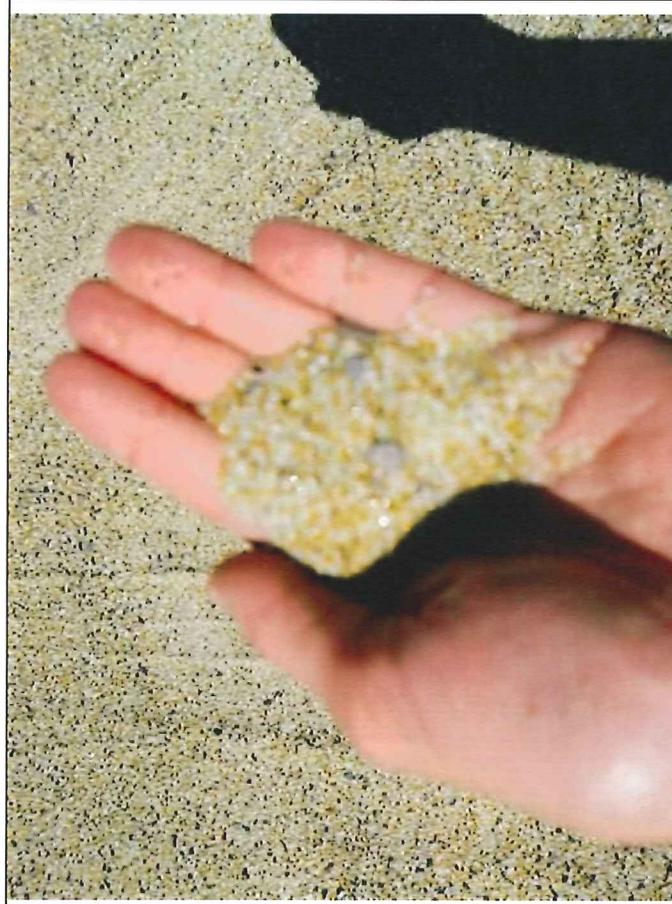


Photo no : 6

Fichier :

Description :  
Réservoir de 22700L de Diésel.



*M-ef*

*2012-09-17*

**Annexe - Photos**

Photo no : 7

Fichier :

Description :  
Tâches d'huile usées au sol.

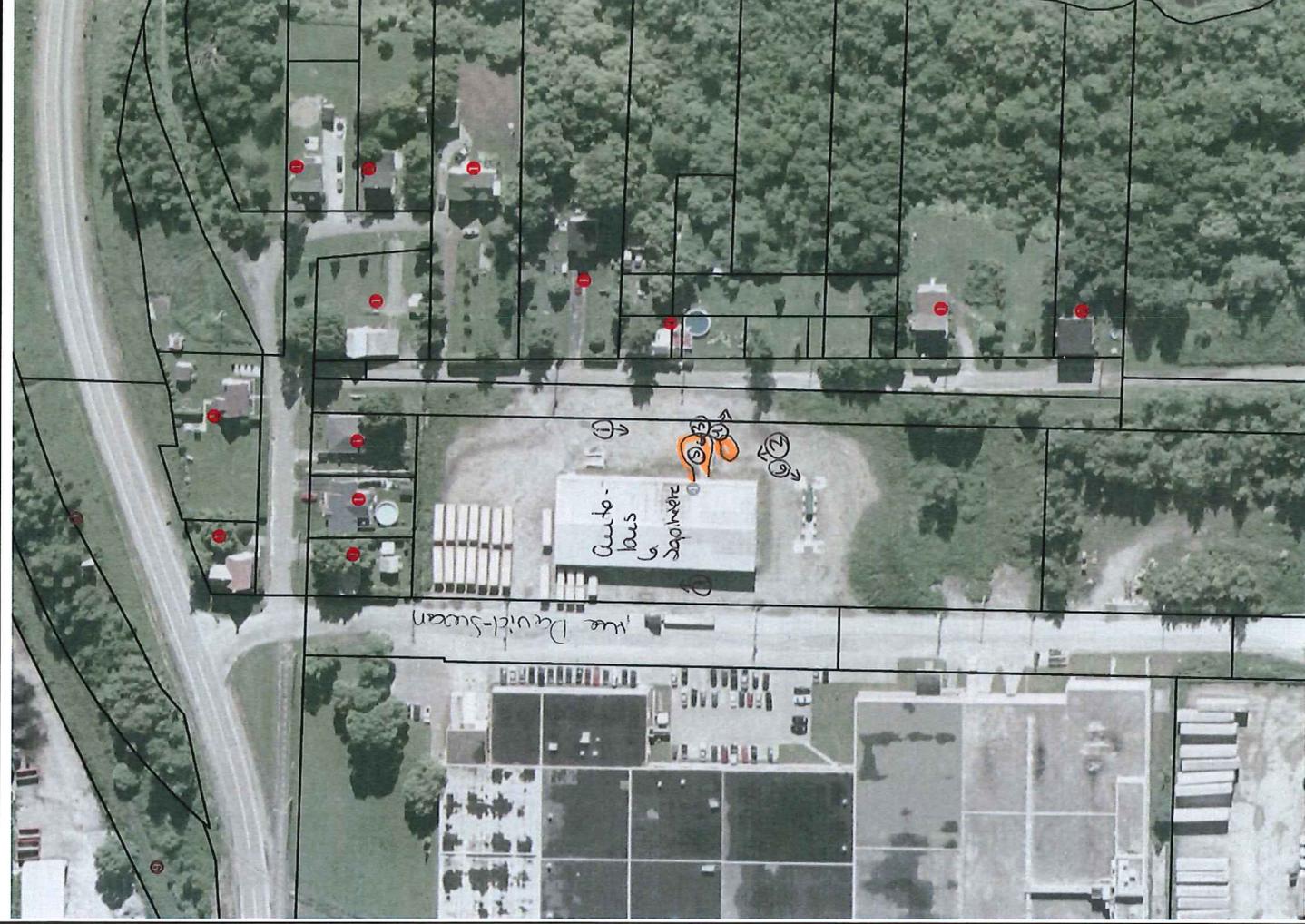


*M-EF*

*2012-09-13*



### Vue générale du site Croquis #1



Lots cadastre Qc



Orthos actuelles 1996-2011  
Ensemble des rôles  
d'évaluation

- Résidentielle
- Industries
- Transports
- Commerciale
- Services
- Loisirs
- Richesses naturelles
- Imm. non exploités et étendues d'eau

Légende:

→: Direction de la prise des photos.

○: Emplacement de la photo.

○: jets abrasifs au sol.



Échelle approximative : 1 / 1 871

Source(s) des données :

Développement durable,  
Environnement  
et Parcs



Industriel Sherbrooke (C)

© Gouvernement du Québec, 2012

Préparé par :  
Marie-Ève Lahaie  
2012-09-17





Photo 622.jpg



Photo 623.jpg



Photo 624.jpg



Photo 625.jpg



Photo 626.jpg



Photo 627.jpg



Photo 628.jpg

Toutes les photos prises lors de l'inspection.

Mario-Eve Blais  
2012-09-14





## Rechercher une entreprise au registre

### État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2012-09-17 10:11:53

#### Informations générales

##### Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)  
Nom

1141788936  
LIMOCAR ESTRIE INC.

##### Adresse du domicile

Adresse

720 rue Trotter  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B8T2  
Canada

##### Adresse du domicile élu (adresse de correspondance)

##### Personne physique

Nom de famille  
Prénom

Levesque  
Jean-Claude

Adresse

720 rue Trotter  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B8T2  
Canada

##### Immatriculation

Date d'immatriculation

Statut

Date d'entrée en vigueur du statut  
d'immatriculation

Date de cessation prévue

1994-12-19 00:00:00

Immatriculée

1994-12-19 00:00:00

Aucune date de cessation n'est prévue.

##### Forme juridique

Type	Compagnie
Date de formation	1992-04-29 00:00:00 Constitution
Lieu de constitution (province, État, pays)	QUÉBEC
Régime constitutif	Loi sur les compagnies partie 1A
Régime courant	Loi sur les sociétés par actions

**Dates des mises à jour**

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2012-08-09 10:03:10
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2012-08-09 10:03:08 2012
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2012	2012-09-03 00:00:00
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2011	2012-07-01 00:00:00

**Faillite**

L'entreprise n'est pas en faillite.

**Entreprises liées**

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucune procédure légale la liant à une autre entreprise.

**Continuation et autre transformation**

La personne morale n'a fait l'objet d'aucune continuation ou autre transformation.

**Liquidation ou dissolution**

L'entreprise ne fait pas l'objet d'une liquidation ou d'une dissolution.

**Activités économiques et nombre de salariés****1<sup>er</sup> secteur d'activité**

CAE	4571
Description	Transports en commun urbains
Précisions (facultatif)	TRANSPORT EN COMMUN

**2<sup>e</sup> secteur d'activité**

Activité non déclarée

**Nombre de salariés**

Nombre de salariés au Québec

Entre 50 et 99

**Personnes liées****Actionnaires****Premier actionnaire**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom

LIMOCAR INC.

Adresse

720 rue Trotter Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
J3B8T2 Canada**Membres du conseil d'administration****Nombre d'administrateurs****Liste des administrateurs**

Nom

Joseph, Mark

Fonction

Président

Date de début du mandat

2012-01-01

Date de fin du mandat

Adresse

7120 RD Fairfax Bethesda Maryland 20814 USA

Nom

Moldawer, Alan

Fonction

Secrétaire

Date de début du mandat

2012-01-01

Date de fin du mandat

Adresse

241 ST May Elmhurst Illinois 60126 USA

Nom

Horstmann, Jan

Fonction

Administrateur

Date de début du mandat

2012-01-01

Date de fin du mandat

Adresse

1201 AVE Wrightwood W Chicago Illinois 60614 USA

Nom

Levesque, Jean-Claude

Fonction

Administrateur

Date de début du mandat

2012-01-01

Date de fin du mandat

Adresse

3780 RUE des Oeillets St-Hubert Québec J3Y8S3

Canada

Nom  
Fonction  
Date de début du mandat  
Date de fin du mandat  
Adresse

CHAPUT, FRANCIS  
Administrateur  
2012-01-01  
107, AVENUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT  
CLAMART 92140 FRANCE

Nom  
Fonction  
Date de début du mandat  
Date de fin du mandat  
Adresse

WININGER, YVES  
Secrétaire  
2012-01-01  
9 av. McCulloch Montréal (Québec) H2V3L5 Canada

Nom  
Fonction  
Date de début du mandat  
Date de fin du mandat  
Adresse

WININGER, YVES  
Président  
2012-01-01  
9 av. McCulloch Montréal (Québec) H2V3L5 Canada

**Dirigeants non membres du conseil d'administration****Président**

Il n'y a pas de président.

**Secrétaire**

Il n'y a pas de secrétaire.

**Principal dirigeant**

Nom de famille  
Prénom  
Adresse

Thouin  
François  
201-940 RUE du Violonux Bromont Québec J2L0G8  
Canada

**Fondé de pouvoir**

Il n'y a pas de fondé de pouvoir.

**Administrateurs du bien d'autrui**

Il n'y a pas d'administrateur du bien d'autrui.

**Établissements**

Il n'y a aucun établissement.

**Documents****Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

**Documents conservés**

Type de document	Date de traitement
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-08-09 10:03:10
Déclaration de mise à jour courante	2012-03-21 14:20:58
Déclaration de mise à jour courante	2012-02-02 11:07:52
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2012-01-11 11:32:24
Déclaration annuelle 2010	2011-03-16 14:44:03
Déclaration modificative	2010-05-12 00:00:00
État et déclaration de renseignements 2009	2010-02-11 00:00:00
Déclaration modificative	2010-01-11 00:00:00
État et déclaration de renseignements 2008	2009-04-09 00:00:00
Déclaration modificative	2009-03-11 00:00:00
Déclaration modificative	2009-01-27 00:00:00
Déclaration modificative	2008-09-16 00:00:00
Avis de défaut	2008-04-07 00:00:00
Déclaration modificative	2007-07-12 00:00:00
Déclaration modificative	2007-07-03 00:00:00
Certificat de modification	2007-07-03 00:00:00
Déclaration annuelle 2006	2007-06-04 00:00:00
Déclaration annuelle 2005	2006-02-15 00:00:00
Déclaration annuelle 2004	2005-01-24 00:00:00
Déclaration annuelle 2003	2003-11-10 00:00:00
Déclaration annuelle 2002	2002-11-14 00:00:00
Déclaration modificative	2002-09-10 00:00:00
Certificat de modification	2002-07-03 00:00:00
Déclaration annuelle 2001	2002-01-24 00:00:00
Déclaration annuelle 2000	2001-01-22 00:00:00
Déclaration annuelle 1999	2000-02-03 00:00:00
Déclaration annuelle 1998	1999-03-05 00:00:00
Déclaration annuelle 1997	1998-03-28 00:00:00
Déclaration annuelle 1996	1997-02-20 00:00:00
Déclaration annuelle 1995	1996-01-09 00:00:00
Déclaration initiale	1995-07-27 00:00:00
Certificat de modification	1994-12-19 00:00:00

**Nom et autres noms utilisés au Québec**

Date de mise à jour de l'index des noms

2002-07-03 00:00:00

## Nom

Nom de l'entreprise	Version(s) du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Situation
LIMOCAR ESTRIE INC.		2002-06-26		En vigueur
AUTOBUS LA SAPINIÈRE INC.		1992-09-01	2002-06-26	Antérieur

## Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Version(s) du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Situation
AUTOBUS LA SAPINIÈRE		2002-09-10		En vigueur



© Gouvernement du Québec